

COMMUNE DE GONDREXANGE

LOCATION DES LOTS DE CHASSE 2024-2033

Pour la période comprise entre le 2/02/2024 et le 01/02/2033, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24/10/2023 a décidé d'attribuer **le lot n°1** de la chasse communale d'une superficie de 201ha 54a 30ca dont 1ha 22a36ca de forêt, à M. Paul CLEMENT, en qualité de locataire sortant, domicilié 4F route de Diane Capelle à Gondrexange, par convention de gré à gré, pour un montant de location annuel de 1520€

En ce qui concerne les deux autres lots, le conseil municipal a décidé que :

- **Le Lot n°2**, d'une superficie de 290ha 97a 89ca dont 1ha 44a 59ca de forêt sera loué par appel d'offre
Mise à prix : 1020€
Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre de priorité suivants :
Proximité géographique 40%
Bilan annuel (1réunion annuelle avec le locataire) 20%
Liste des partenaires 20%
Prix 20%
- **Le Lot n°3** d'une superficie de 329ha 33a 61ca dont 11ha 34a 44ca de forêt sera loué par adjudication publique à la salle polyvalente Rue Antoine HUBER à Gondrexange, le mardi 16 janvier 2024 à 14h30.
Mise à prix : 5 000€, droit de priorité de l'ancien adjudicataire
Prix de retrait : 3 500 €

Les différents documents relatifs aux locations peuvent être consultés en mairie tous les mardis de 16h à 19h. Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique du lot n°3 de la chasse communale ou à la location du lot n°2 de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature et leur offre comme décrit à l'article 6 du cahier des charges type des chasses communales, pour le vendredi 15 décembre 2023 à 11h00 au plus tard (soit par courrier recommandé soit remis en mairie contre récépissé).

Les dossiers seront rédigés en français.

Seuls sont admis à participer à l'adjudication publique ou à l'appel d'offre les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 6, 7,8 et 9 du cahier des charges type des chasses communales, auront été agréés par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.

Le présent avis sera affiché en mairie et diffusé sur le site web de la commune et sur l'application « Panneau Pocket »

Fait à Gondrexange le 30 octobre 2023
Le maire- Alain STAUB